



- LEGENDE**
- Limite de zone ou secteur
 - ▨ Espaces Boisés classés
 - ▩ Plantations
 - ▧ Emplacement réservé
 - ▤ Site à protéger au titre de l'article L.123-1 7°
 - - - Périmètre de 500 mètres autour du patrimoine protégé
 - UA, UAa - Zone urbaine du bourg et de Théléville
 - UB - Zone urbaine du Grand Gland
 - Uxa - S'ilo agricole
 - Uxb : Zone d'activités
 - 1AU, 1AUa, 1AUC, 1AUX, 2AU, 2AUB - Zones à urbaniser à moyen et long terme
 - A - Zone agricole
 - N - Zone naturelle
 - N assainissement - Station d'épuration
 - N château - Parc du château
 - N sports - Equipements sportifs
 - N loisirs - Zone de loisirs
 - N touristique - Hébergement touristique
 - ⊕ Exploitation agricole

Commune de Bouglainval	
Département de l'Eure et Loir	
 Plan Local d'Urbanisme 	
Plan de zonage	4.1
Agence Rurmet-Gélis : Urbanisme, Développement et paysage 40, rue des Ruelles 28 500 Chartres Tél : 02 37 38 22 00	
Ech : 1/10000	PLU 09/2017
Juillet 2009	